

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT DE L'OISON EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, et le treize septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire de la commune de Le Thuit de l'Oison.

ETAIENT PRESENTS :

	GALLET Noémie	MONNIER Fabrice
AUBIN Béatrice	GINER Sophie	NEVEU Magalie
	HAILLIEZ Céline	ODIENNE André
BRIENS Denis		
	LEBAILLY Eric	PETIN Claude
BUISSON Annick	LEMARCHAND Thierry	
DOUBET Gilbert	LESUEUR François	
CORNILLOT Olivier	LETOUQ Marie-Claude	SAEGAERT Elise
DEVAUX Anne	MORTREUIL Gaëlle	
FRANCOIS Annick	MAINIE Ludovic	

Maire Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : KAMBRUN Nicolas

ARGENTIN Patrick	Procuration à ODIENNE André
BARRIERE Jean	Procuration à DEVAUX Anne
BROUT Cédric	Procuration à DOUBET Gilbert
OGER-GALLEMAND Maryline	Procuration à AUBIN Béatrice
RIOULT Mélanie	Procuration à BRIENS Denis
RIVIERE Délia	Procuration à BUISSON Annick
VAN DUFFEL Christine	Procuration à DOUBET Gilbert

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur André ODIENNE a été élu secrétaire de séance

DATE DE CONVOCATION : 02/09/2021 **DATE D’AFFICHAGE :** 02/09/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : en exercice : 29 présents : 21 votants : 28

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

2021-068 – Installation d'un nouveau conseiller municipal

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,
Vu le Code électoral, notamment l'article 270,
Considérant que Monsieur Gaëtan LESUEUR a présenté sa démission de ses fonctions de

conseiller municipal,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Monsieur Eric LEBAILLY a accepté de siéger au sein du conseil municipal,

DELIBERE

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Eric LEBAILLY en qualité de conseiller municipal

PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal, joint en annexe.

2021-069 – Modification de la durée de travail hebdomadaire d'un Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe au 13 septembre 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe travaille actuellement 31 heures par semaine.

Afin d'homogénéiser le service, Monsieur le Maire propose au Conseil que cet agent travaille à temps complet à partir du 13 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de donner une suite favorable à la proposition de Monsieur le Maire en augmentant ce poste à 35h/semaine.

2021-070 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG de l'Eure

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique.

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 10/12/2020 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 24/06/2021, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat SOFAXIS;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2020 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

VU l'exposé du Maire;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à compter du 1er Janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) et jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions suivantes :

Proposition d'assurance pour les agents CNRACL

pour les risques (Décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 Jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 6,40 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

Et

Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC

Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1,10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

OUI

NON

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Indemnité de Résidence	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Supplément Familial de traitement	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Régime Indemnitaire	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Charges Patronales	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Et à cette fin, à l'unanimité,

AUTORISE Le Maire à signer les documents contractuels en résultant.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

2021-071 - Achat de parcelles au SERPN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SERPN a délibéré afin que la commune reprenne les parcelles cadastrées ZB 95, ZB 103 et ZH 59. Ces parcelles servent à la défense incendie qui est une compétence communale. Cette acquisition se ferait pour l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE l'exposé du Maire
- 2) DECIDE l'achat des parcelles cadastrées ZB 95, ZB 103 et ZH 59 au SERPN pour l'Euro symbolique
- 3) DECIDE que l'acte administratif sera rédigé par le service administratif de la mairie
- 4) AUTORISE Madame VAN DUFFEL, 1^{ère} adjointe, à signer l'acte de vente relatif à cette acquisition, le maire ne pouvant être à la fois rédacteur et signataire.

2021-072 – Loyer case commerciale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer un loyer pour la case commerciale figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	173	9604 rue Henri de Campion	00 ha 00 a 63 ca

Monsieur le Maire propose un montant de 450 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la fixation du loyer à 450 €TTC par mois à compter du 1^{er} septembre 2021.

2021-073 – Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire soumet au Conseil la Décision Modificative n°3 sur le budget Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative n°3 sur le budget Commune.

Séance levée à 19h33